

*Traitements des parlementaires—Loi*

Les revendications salariales grimpent en flèche. Je puis le comprendre, étant donné la hausse du coût de la vie. Par ailleurs, des entreprises réalisent des profits démesurés. La chasse au consommateur canadien est ouverte. On n'utilise que très peu la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Le gouvernement actuel ne prend d'initiatives, lui qui s'était engagé à lutter contre ce problème.

Cette augmentation est censée profiter aux simples députés. La plupart d'entre eux ont des difficultés ici avec leurs familles. Pourquoi donc alors ces hausses excessives que le premier ministre (M. Trudeau) et les ministres s'accordent? C'est une mesure gouvernementale qu'ils ont eux-même présentée. C'est une mesure dont le gouvernement lui-même est responsable.

Les ministres de la Couronne éprouvent sûrement de la sollicitude à l'égard du Canadien moyen. Charité bien ordonnée commence par soi-même. Pourquoi, outre la hausse ordinaire des indemnités, se sont-ils accordé à eux-mêmes \$15,000 de plus? Pourquoi donc? Est-ce à l'avantage des Canadiens? Est-ce parce que les différents ministres qui constituent le gouvernement sont irremplaçables aux taux actuels? Poser la question, c'est y répondre.

Est-ce là la démocratie de participation? C'est sûrement de la participation, à voir les ministres, en commençant par le premier ministre, se servir à pleines mains. Je les imagine très bien assis là à se dire: «Si seulement nous pouvions arriver à nous entendre avec les députés de l'opposition et à découvrir ce qu'ils pensent, nous pourrions présenter notre bill et nous accorder en douce à nous-mêmes des indemnités supplémentaires.»

Je crois que nous avons un gouvernement extraordinaire. Je crois que tout gouvernement qui affecte certains de ses membres à des ministères pour lesquels ils n'ont aucune compétence est extraordinaire et je n'aurais pas de difficulté à le prouver. Ils vont toucher \$15,000 par année, en plus de l'augmentation de l'indemnité.

Je n'étais pas ici quand ce projet de loi a été déposé, mais j'ai clairement exposé ma position le lendemain. Le ministre qui en est responsable sourit. Je ne l'en blâme pas. Je vois bien ses yeux briller, quand il songe à ce supplément rétroactif au 8 juillet. Quel exemple pour les Canadiens! Il n'y avait pas d'inflation. Il y en a maintenant. Le gouvernement a dit qu'il la combattra, mais il n'a absolument rien fait pour ramener les prix à un niveau raisonnable au pays.

Et le parti conservateur? Comme conservateur, je trouve son attitude difficile à comprendre. Notre parti a relevé le niveau partout au pays, et l'inflation va nous détruire. Le chef avait raison. Quelques mois plus tard, mon parti, à l'exception de quelques-uns sur lesquels je reviendrai, a fait cause commune avec le gouvernement et d'autres députés, pour créer une situation qui ne peut qu'aviver l'inflation.

D'un bout à l'autre du pays, le travailleur dira: «Vous protestez quand nous demandons une hausse de 35, 40 ou 50 p. 100. Voyez ce qui se passe au Parlement du Canada, gardien de la conscience canadienne.» Qu'en est-il? Voyez comme les députés s'empressent de bénéficier des avantages et des profits d'une forte hausse de leur indemnité.

J'ai parlé tantôt de la politique du blocage. Ceci ne fera qu'attiser le feu de l'inflation qui sévit partout au pays; pourquoi interdire aux travailleurs ce que fait le Parlement? C'est la question que je pose.

Est-ce que le Parlement du Canada va donner le ton en matière de salaires? Le président du Conseil du Trésor (M.

[M. Diefenbaker.]

Chrétien), qui a accompli du bon travail à son poste, a déclaré l'autre jour que le gouvernement ne devait pas donner le ton en matière de salaires. Il a dit que le Canada ne ferait pas faillite à cause des hausses de traitements des fonctionnaires, mais le gouvernement doit éviter de donner le ton à l'industrie. Il me semble que le projet actuel dépasse tout ce que notre parti est en mesure d'appuyer. Cela ne fera qu'attiser le feu de l'inflation partout au pays.

La présente mesure est inflationniste. Elle servira aussi d'exemple. Contrairement à d'autres premiers ministres qui m'ont précédé—et ce n'est pas manquer de respect envers eux—je ne possède aucune fortune. Quand je mourrai, aucune part n'ayant jamais été enlevée et n'ayant jamais reçu l'aide d'aucune caisse, mon avoir s'élèvera à environ 12 p. 100 du plus bas des avoirs des trois derniers premiers ministres.

On a adopté une mesure permettant aux anciens premiers ministres de bénéficier d'une pension. Cette mesure a été présentée sous le gouvernement Pearson. Mais on y a ajouté une petite restriction. Dans tous les autres pays du monde, on verse la pension peu importe ce que devient l'ancien premier ministre. Au Canada, on a décidé que la pension ne serait pas versée aussi longtemps que l'intéressé resterait en politique ou dans la vie publique. N'est-ce pas une situation pour le moins étrange?

Les députés se trouvent dans une position d'infériorité en ce qui concerne l'Ordre du Canada. Je ne recevrai jamais cette distinction, alors je ne parle pas en qualité d'une personne appelée à faire partie de cet Ordre. Les seules personnes qui en sont exclues, sauf un nombre très restreint, sont les députés. Cette pratique n'existe pas au Royaume-Uni. Alors pourquoi l'avoir ici? Les technocrates ont décrété que ceux qui se dévouent pour leur pays à la Chambre des communes ou au Sénat n'auront droit à aucune récompense. Il y a donc discrimination à tous points de vue.

J'ai suivi les débats à la Chambre. J'en suis venu à entretenir beaucoup d'admiration pour certains oppositionnels. Ce que je vais dire est peut-être surprenant, mais je songe au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il est arrivé au Parlement en 1942, en décembre je crois. Après les élections de 1958, il y eut une interruption d'environ cinq ans avant son retour au Parlement. Sa prise de position à la Chambre vivra longtemps dans notre mémoire.

● (1530)

**Des voix:** Bravo!

**M. Diefenbaker:** Ce disant, j'ai une vive admiration pour ceux qui prennent fermement position et, parfois, un vif sentiment de pitié pour ceux qui n'en font rien. Ce fut le plus grand moment de sa vie. J'ai été bien surpris, lorsqu'il a soulevé la question au sujet des amendements adoptés au comité des bills privés en général, de voir que des députés de notre parti aient pu prétendre que ces amendements iraient à l'encontre de tous les principes fondamentaux du gouvernement parlementaire.

Je ne puis m'empêcher de dire que la décision prise par Votre Honneur ne fait qu'accroître le prestige de la fonction d'Orateur dans notre pays.

Je ne serai pas applaudi, je le sais, mais le jour viendra. Ne dites pas que les Canadiens oublieront. Pour moi, c'est une chose difficile à comprendre.

J'examine le vote. Chacun a le droit de voter comme il l'entend. On n'a pas tenu suffisamment compte, je pense,